

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
D'INDRE-&-LOIRE

MAIRIE DE **CHINON**

LE 14 MARS 2023

SERVICE DES DROITS DE PLACE

HÔTEL DE VILLE
CS 10147
37501 CHINON CEDEX
TÉLÉPHONE 02 47 93 53 63
TÉLÉCOPIE 02 47 98 47 92
COURRIEL : bbourbon@ville-chinon.com

**Mesdames, Messieurs les
commerçants**

N° : 2023 /146/ JLD / BB / EA

OBJET : Demande d'autorisation d'Occupation du Domaine Public

Chus

Mesdames, Messieurs les commerçants,

Cette année encore, pour continuer d'accompagner la dynamique commerciale de la ville de Chinon, nous vous permettons d'occuper le domaine public en installant vos terrasses.

Suite à nos échanges, vous avez été nombreux à vouloir disposer de ce droit d'installation devant votre devanture sur l'ensemble de l'année civile.

Afin d'y répondre au mieux, nous avons décidé d'allonger ce droit comme suit :

Période Basse : du 1^{er} Décembre au 31 Mars

Période Haute : du 1^{er} Avril au 30 Novembre

En complément, certains d'entre vous ont la possibilité de bénéficier d'une extension exceptionnelle supplémentaire sur le domaine public. La période d'installation a, elle aussi, été allongée.

Vous trouverez ci-joint la demande d'autorisation d'Occupation du Domaine Public pour l'année 2023 à nous retourner avant le 24 Mars 2023. A réception de la demande, un arrêté municipal vous sera notifié avec les périodes choisies.

La période de règlement a, elle aussi, été réétudiée. Le règlement aura lieu en Août, période plus propice en trésorerie. Il sera établi conformément aux périodes indiquées sur le formulaire ci joint.

Afin d'éviter tout désaccord, je vous demande d'être précis sur les périodes choisies et de joindre **IMPÉRATIVEMENT** le plan d'implantation de vos différents dispositifs ainsi que les surfaces.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les commerçants, en l'expression de mes sincères salutations

Le Maire,



Jean-Luc DUPONT

Commune du site inscrit

